



Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Nangis

MAIRIE
De
SAINT OUEN EN BRIE

☎ 01.64.08.42.20

☎ 01.60.67.55.21

✉ mairie-de-saint-ouen-en-brie@wanadoo.fr

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

ENTRE, d'une part : Monsieur le Maire de la Commune de SAINT OUEN EN BRIE 77720

ET d'autre part: **Madame, Monsieur**.....
sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente le.....

**IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX
CONDITIONS SUIVANTES :**

1° DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER :

Salle polyvalente Georges Brassens rue de la brise mur à Saint Ouen en Brie 77720

Grande Salle + Accès évier bar + local cuisine.

Comprenant dans l'offre tables et chaises à disposition gracieuse (soit 130 chaises et 35 tables). Les chaises doivent être rangées par 10 tas de 13.

2° CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles et les abords immédiat de la salle. L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'occupation des locaux s'étendra duau.....

Du samedi 9 h 00 au dimanche 18 h 00.

A titre exceptionnel les clefs seront remises le vendredi à partir de 17 h 30.

L'attestation d'assurance devra le spécifier.

3° OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION-NOMBRE DE PARTICIPANTS

.....
.....

4° MESURES DE SECURITE :

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

L'utilisation du pont d'éclairage impose la mise en place d'élingues de sécurité sur les projecteurs (10 élingues à disposition, 30 € de caution).

5° ASSURANCES :

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont à sa disposition. Cette police porte le numéro..... Elle a été souscrite leauprès de

6° RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

7° PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le règlement de la somme de : (entourer le montant contractualisé). Tarifs délibération 2018/043 du 17 septembre 2018

100.00 € Tarif préférentiel pour l'anniversaire des 18 ans des habitants de Saint Ouen en Brie

300.00 € Tarif pour les habitants de Saint Ouen en Brie

600.00 € Tarif pour les habitants de la C.C. de la Brie Nangissienne

1000.00 € Tarif pour les Extérieurs

En cas de grand week-end, la somme de **50 €** sera demandée par journée complémentaire.

31.50 € par éléments de scène (pour les Habitants de Saint Ouen en Brie, C.C. de la Brie Nangissienne, et pour les Extérieurs).

Nb d'éléments /__/_/ (15 maximum)

45 € pour la sonorisation pour les habitants de Saint Ouen en Brie

75 € pour la sonorisation pour les habitants de la C.C. de la Brie Nangissienne

90 € pour la sonorisation pour les Extérieurs

Total (Prix location + Éléments de scène + Sonorisation)

8° CAUTION DE GARANTIE

Une caution de :

765 € sous forme de chèque (à l'ordre du Trésor Public) sera déposée en garantie des dommages éventuels.

155 € Caution Ménage (à l'ordre du Trésor Public)

Tous les documents seront au nom du demandeur y compris l'attestation d'assurance, les chèques et contrats.

Fait à Saint Ouen en Brie, le.....

L'organisateur RESPONSABLE

LE MAIRE